



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

Avis public vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 30 septembre 2026, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme de la ville de Saint-Jérôme.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Saint-Jérôme : règlements 0350-005, 0351-012, 0351-013 et 0355-005 ;

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet dans les bureaux municipaux des villes et municipalité mentionnées à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 1^{er} jour d'octobre 2026.


Signé le 2026-10-01 09:40:37 EDT

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier